

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2753

6 octobre 2014

SOMMAIRE

2C Investments GmbH	132101	Société Immobilière Patrimoniale Massa-	
AI RGL (Luxembourg) Holding S.à r.l. ..	132131	randuba S.A.	132100
AI Mi'yar Capital SA	132101	Sofinex S.A.	132098
Bach Luxembourg Holding S.à r.l.	132110	Sofix S.A.	132101
CS European Commercial Holdco No 1 S.à		Sopra Luxembourg S.A.	132100
r.l.	132103	Soprel Group Enterprises S.A.	132102
Ets Pierre Kess et Fils S.A.	132102	Sorial S.A.	132099
Europa Mezzanine Finance S.à r.l.	132098	Sparinvest S.A.	132099
Hoist Investments S.A.	132110	SPH S.à r.l.	132099
INEOS Luxembourg II S.A.	132107	Spom Sàrl	132102
Infando S.A.	132113	SSC Luxembourg S.à r.l.	132103
Infra-Invest 2	132105	Stalub S.A.	132103
ING Private Capital Special Investments		Stalub S.A.	132104
Fund S.C.A SICAV - FIS	132107	Stores et Fermetures Luxembourg	132106
Interval S.A. - SPF	132106	Stores et Fermetures Luxembourg	132106
JP Commercial VII S.à r.l.	132108	Sunlight Partners, S.à r.l., SPF	132105
J.P.J.2.	132108	Synthesis Multi-Asset Architecture SI-	
Marco Polo Holdings S.à r.l.	132122	CAV-SIF, SCA	132105
Northstar Management Holdings S.à r.l.		TA EU Acquisitions III S.à r.l.	132106
.....	132108	TA EU Acquisitions II S.à r.l.	132098
Olos Management S.A.	132144	TA EU Luxembourg II S.à r.l.	132099
Olympia Lux	132144	TA EU Luxembourg S.à r.l.	132109
Parkwood (Essen) S.à r.l.	132109	Taurouge II	132100
Polaris International S.A.	132110	Taurus Euro Logistics Holding Sàrl	132103
Riviera Midco S.A.	132107	Teas International S.A.	132102
Schafsberg S.A.	132100	Terminator IP S.A.	132104
Serebris S.A.	132105	Terminator IP S.A.	132109
Sibraca S.A.	132100	The Clover	132109
Socfinaf S.A.	132098	Thiellen Fleurs et Déco S.à r.l.	132099
Socfinaf S.A.	132098	Villas Lumière S.à r.l.	132104
Société Financière et Industrielle de		Violet Yarrow Real Estate S.à r.l.	132104
l'Ouest	132101		

Socfinaf S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 6.225.

Le Bilan consolidé au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/05/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014118882/10.

(140136357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Socfinaf S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 6.225.

Le Bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/05/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014118883/10.

(140136358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Europa Mezzanine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 175.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014121294/11.

(140139665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Sofinex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 46.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014121936/11.

(140139183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

TA EU Acquisitions II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.379.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

TA EU Acquisitions II S.à r.l.

Référence de publication: 2014118932/12.

(140135955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Sorial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 77.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014118893/10.

(140136156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Sparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.400.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118895/10.

(140136392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

SPH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014120280/11.

(140137376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Thiellen Fleurs et Déco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 117, rue Nic Welter.
R.C.S. Luxembourg B 156.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Madame Laurence MATHES

Le gérant technique

Référence de publication: 2014120306/11.

(140137447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

TA EU Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 160.502.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

TA EU Luxembourg II S.à r.l.

Référence de publication: 2014118935/12.

(140135952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Schafsberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 77.585.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118861/9.

(140136351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Sibraca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 55.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118874/9.

(140135558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Société Immobilière Patrimoniale Massaranduba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 110.504.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118886/10.

(140136927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Sopra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 82.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014118891/10.

(140135824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Taurouge II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 155.005.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2014 que:

- La démission avec effet immédiat de Monsieur Benoît BAUDUIN, gérant de la Société, a été acceptée;
- Monsieur Livio GAMBARDELLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant unique de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118917/16.

(140136632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Société Financière et Industrielle de l'Ouest, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118884/9.

(140136190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Sofix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36A, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.300.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118888/10.

(140136517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

2C Investments GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.372.

Der alleinige Gesellschafter hat in einem Beschluss vom 15. Juli 2014 beschlossen (der „Beschluss“), dass der Rücktritt von Herrn Enver Büyürkaslan von seinem Mandat als Geschäftsführer der Kategorie A der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung angenommen wurde.

Aus dem selbigen Beschluss geht hervor, dass Frau Sengül Robus, geboren in Cermik (Turkei) am 20. Dezember 1979, wohnhaft in 20 Karl-Stieler-Straße, 12167 Berlin (Deutschland) mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Kategorie A für einen unbegrenzten Zeitraum ernannt worden ist.

Für 2C Investments GmbH

Référence de publication: 2014122056/14.

(140138818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Al Mi'yar Capital SA, Société Anonyme de Titrisation.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 140.210.

- Mons. Stéphane Weyders, résident professionnellement au 151, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement le administrateur démissionnaire, Mons. Martijn Sinninghe Damsté, avec effet au 1^{er} août 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Stéphane Weyders prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

- Mons. Fabien Rossignol-Burgos Leon, résident professionnellement au 151, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement le administrateur démissionnaire, Mons. Laurent Belik, avec effet au 1^{er} août 2014.

Le nouveau mandat de Mons. Fabien Rossignol-Burgos Leon prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014122093/21.

(140141359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Spom Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 37, rue du Fort Neipperg.
R.C.S. Luxembourg B 148.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118898/9.

(140135611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Teas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 122.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118948/9.

(140136608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Soprel Group Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 78.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118892/10.

(140135941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Ets Pierre Kess et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Z.A.R.E. - Ilot Est n° 7.
R.C.S. Luxembourg B 90.178.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 1^{er} juillet 2014

Résolutions

L'assemblée générale constate et prend acte de la démission avec effet immédiat de

- Monsieur Pierre KESS, demeurant à L-3583 Dudelange, 5 rue des Forgerons, de sa fonction d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué;

- Mme Ariette FRANTZEN, demeurant à L-3583 Dudelange, 5 rue des Forgerons, de sa fonction d'administrateur;

- Mme Claire FLORENTINY, demeurant à L-8047 Strassen, 58 rue de la Victoire, de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer pour une période allant jusqu'au 1^{er} juillet 2017

- Monsieur McAlister C. Marshall II, demeurant à 13706 Rivermist Road, Midlothian, VA 23113-3736 (USA), en tant qu'administrateur;

- Monsieur Carlo Weisen, demeurant à L-3316 Bergem, 13A rue de l'Eglise, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué;

- Monsieur Michael Beech, demeurant à F-75016 Paris, 17 avenue du Maréchal Lyautey (France), en tant qu'administrateur;

- Monsieur Guillaume Nonain, demeurant à F-94130 Nogent, 4 bd de la Marne, en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

p. Alain RUKAVINA emp.

Azadeh AZIZI

Référence de publication: 2014122071/26.

(140140276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

SSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 110.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118902/10.

(140136359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Stalub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 162.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118904/10.

(140136522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Taurus Euro Logistics Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Logistics Holding S.à r.l.

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014118918/13.

(140135607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 135.796.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juillet 2014

1. M. Richard James a démissionné de son mandat en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014.
2. Mme. Nicola Hordern, avec adresse au 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Grande-Bretagne, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.
3. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:
 - Monsieur Godfrey Abel
 - Monsieur Michael Chidiac
 - Madame Nicola Hordern
 - Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014121233/21.

(140138941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Terminator IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 146.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118951/9.

(140137121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Stalub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 162.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118905/10.

(140136523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Villas Lumière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 128.461.

La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, la société Villas Lumière S.à r.l., société à responsabilité limitée enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128461, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 31 juillet 2014; le siège de la société est ainsi dénoncé.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2014120384/13.

(140138326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Violet Yarrow Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 174.951.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 juillet 2014

En date du 17 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Nao MAEDA, née le 10 juin 1977 à Kanagawa, Japon, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael P. WENGROFSKY, gérant de catégorie A
- Madame Nao MAEDA, gérant de catégorie A
- Monsieur Philippe LECLERCQ, gérant de catégorie B
- Madame Frédérique DUCULOT, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Violet Yarrow Real Estate S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014120385/22.

(140137801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Sunlight Partners, S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 173.768.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120227/9.

(140138642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Synthesis Multi-Asset Architecture SICAV-SIF, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.437.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2013 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Ordinaire du 30 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120230/11.

(140138577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Serebris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.327.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 juin 2014

L'assemblée générale accepte la démission de Maître Albert WILDGEN comme liquidateur avec effet au 1^{er} juillet 2014.

L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement Maître François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz, France, avec effet au 1^{er} juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120250/13.

(140137941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Infra-Invest 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.300.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.941.

I. Lors du conseil de gérance tenu en date du 21 juillet 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

II. Par résolutions signées en date du 21 juillet 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Damien Schuind, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

3. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

4. Acceptation de la démission de Ronan Bodere, avec adresse professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124376/21.

(140138559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Stores et Fermetures Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 151.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014118906/10.

(140136167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Stores et Fermetures Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 151.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014118907/10.

(140136169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

TA EU Acquisitions III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.383.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

TA EU Acquisitions III S.à r.l.

Référence de publication: 2014118933/12.

(140135956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Interval S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 39.661.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 10 juin 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 10 juin 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Pour INTERVAL S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014124386/22.

(140138575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Riviera Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 177.023.

EXTRAIT

En date du 26 juin 2014, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé de nommer KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.133, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et pour un terme prenant fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014120956/17.

(140138782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A SICAV - FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 132.734.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 2014

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société Ernst & Young.

Le mandat est accordé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Dirk Zunker

Référence de publication: 2014121499/18.

(140139428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

INEOS Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 158.194.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2014:

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015, à savoir:

Administrateurs

Peter Huyck - 35, Eikerlandstraat, B-2870 Ruisbroek

Natalina Arena - 310, Ransbeekstraat, B-1120 Bruxelles

Florence Bardot - 3, Avenue des Uttins, CH-1180 Rolle

Réviseur d'entreprise agréé

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., 400 Route d'Esch, 1471 Luxembourg

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014121498/19.

(140139778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

J.P.J.2., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 62.880.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 mai 2014

Deuxième résolution

Le mandat de Monsieur Gerdy ROOSE, administrateur, étant arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JPJ2 S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014121526/17.

(140139455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Northstar Management Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 189.016.

—
EXTRAIT

Suite à des cessions de parts sociales en date du 28 juillet 2014 l'associé de la Société, Avega S.à r.l., a transféré toutes ses parts sociales comme suit:

1. le nouvel associé de la Société, Peter Raymond Coy, ayant son adress à Clayton House, 55 Strand On The Green, Londres W4 3PD, Royaume-Uni, détient 600,000 parts sociales;
2. le nouvel associé de la Société, Thomas Douglas Boyle, ayant son adress à Lanark Old Inn Road, Findon, Portlethen, Aberdeen, AB12 3RT, Royaume-Uni, détient 600,000 parts sociales;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2014127319/18.

(140143642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

JP Commercial VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 143.756.

—
Auszug aus dem Protokoll des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 20. Juni 2014

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat mit Wirkung zum 01. Juli 2014 folgende Rücktrittserklärung des Geschäftsführers der Gesellschaft akzeptiert:

- Daniel Graf von der Schulenburg;

Mit Wirkung ab dem 01. Juli 2014 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft

- Diane Wolf, geschäftlich ansässig in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, geboren am 28.05.1967 in Stuttgart; als Geschäftsführerin der Gesellschaft, für eine unbestimmte Zeit ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 02. August 2014.

JP Commercial VII S.à.r.l.
Diane Wolf

Référence de publication: 2014121540/19.

(140139726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Terminator IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 146.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118952/9.

(140137122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

The Clover, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 149.293.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118955/9.

(140136642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

TA EU Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.380.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

TA EU Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014118937/12.

(140135951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Parkwood (Essen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 129.868.

EXTRAIT

En date du 6 août 2014, l'associé unique de la société, Parkwood Europe LLP, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique a décidé de révoquer, avec effet immédiat, le mandat de gérant des personnes suivantes:

- Derek Lucie-Smith;
- Robert David Maxted;
- John Lorimer;
- Romain Bontemps; et
- Ronald Weber.

2. L'associé unique décide de nommer en tant que gérants de la Société, pour un mandat d'une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098 et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- MUTUA (Luxembourg) S.A., une société anonyme enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.471 et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014127349/24.

(140143643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Bach Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.062.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.052.

Le siège de la société est transféré du 11 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bach Luxembourg Holding S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2014122163/14.

(140140175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Polaris International S.A., Société Anonyme,
(anc. Hoist Investments S.A.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 59.947.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of the month of July.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

has appeared

Polaris International S.A. (formerly Hoist Investments S.A.), a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which has been incorporated pursuant to a notarial deed on July 10, 1997, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, number 559 of October 11, 1997, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 59.947 and with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (the "Company"). The articles of association of the Company have been last amended by the undersigned notary, on December 31, 2013 and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, number 790 of March 27, 2014,

duly represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address residing in Mondorf-les-Bains, acting in his capacity as a special proxyholder,

by virtue of the authority granted to him pursuant to the resolutions passed by the board of directors of the Company with a power of substitution dated June 26, 2014, a copy of which resolutions, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is currently set at two hundred thirty thousand euro (EUR 230,000), represented by seven thousand four hundred (7,400) shares with no nominal value and fully paid up.

II. That pursuant to article 3 of the articles of association of the Company, the authorized capital of the Company has been set at one million two hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-seven euro and sixty-two cent (EUR 1,239,467.62), represented by forty thousand (40,000) shares with no nominal value, and, that pursuant to the same article, the board of directors is authorized to increase the share capital of the Company within the limits of the said authorized capital.

III. That the board of directors of the Company, by its resolutions above mentioned and in accordance with the authority and authorization conferred on it pursuant to article 3 of the articles of association of the Company, decided to increase the share capital of the Company, within the limits of its authorized share capital, by an aggregate amount of three thousand one hundred eight euro (EUR 3,108) in order to raise it from its current amount of two hundred thirty thousand euro (EUR 230,000), represented by seven thousand four hundred (7,400) shares with no nominal value, to two hundred thirty-three thousand one hundred eight euro (EUR 233,108), by the creation and the issuance of one hundred (100) new shares with no nominal value and having the same rights as the existing shares.

IV. That the board of directors of the Company, by its resolutions above mentioned, approved the subscription of one hundred (100) new shares with no nominal value, against the payment of the par value of such new shares together with an aggregate share premium of fifty-three million five hundred eleven thousand six hundred fifty-five euro and seventy-eight cents (EUR 53,511,655.78) by a contribution in kind consisting of a certain, liquid and enforceable claim and the allotment of such new shares to the said subscriber.

Proof of the above mentioned subscription has been given to the undersigned notary.

V. That the board of directors of the Company, by its resolutions above mentioned, decided to transfer the aggregate paid-in share premium of fifty-three million five hundred eleven thousand six hundred fifty-five euro and seventy-eight cents (EUR 53,511,655.78) to the Company's share premium account.

VI. That the board of directors, by its resolutions above mentioned, confirmed the issuance of the new shares (as stated above), after having acknowledged that:

a) the preferential subscription right of the existing shareholders has been waived;

b) the subscriber has declared that there exist no impediments or restrictions or limitations to the free transferability of the contribution to the Company, proof of the ownership by the subscriber of the contribution having been given to the undersigned notary, and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the said contribution to the Company; and

c) in conformity with article 26-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, an auditor report, which will remain attached to the present deed with which it shall be registered, has been drawn up by Statera Audit S.à r.l., and signed by Mr. Yves THORN, réviseur d'entreprises agréé, with professional address at Luxembourg, on Company on June 26, 2014, the conclusion of which reads as follows:

“Based on our procedures, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution of EUR 53.514.763,78 is not at least equal to the value of the 100 shares to be issued in consideration thereof.”

VII. That Mr Frank Stolz-Page, prenamed, acting in the above mentioned capacity of special proxyholder, declared that the issued share capital was increased by an amount of three thousand one hundred eight euro (EUR 3,108) by the creation and the issuance of one hundred (100) new shares at their par value of thirty-one euro and eight cents (EUR 31.08) each together with the payment of a share premium in an aggregate amount of fifty-three million five hundred eleven thousand six hundred fifty-five euro and seventy-eight cents (EUR 53,511,655.78).

VIII. That further to the increase of the share capital of the Company, the authorized share capital was decreased by three thousand one hundred eight euro (EUR 3,108) and the remaining amount of the authorized share capital of the Company is of an aggregate amount of one million two hundred thirty-six thousand three hundred fifty-nine euro sixty-two cent (EUR 1,236,359.62) represented by thirty-nine thousand nine hundred (39,900) shares.

IX. That in order to reflect the increase of the issued share capital of the Company, the board of directors resolved to amend the French language article 3 of the articles of association of the Company by changing its paragraph 1, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 3.** The Company's corporate capital is set at two hundred thirty-three thousand one hundred eight euro (EUR 233,108) represented by seven thousand five hundred (7,500) shares with no nominal value, all fully paid up.

The authorized share capital is set at one million two hundred thirty-six thousand three hundred fifty-nine euro and sixty-two cent (EUR 1,236,359.62) represented by thirty-nine thousand nine hundred (39,900) shares with no nominal value.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company, as a result of the aforesaid capital increase, are estimated at eight thousand euro (EUR 8,000).

Declarations

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will control.

The document having been read to proxyholder of the person appearing in Luxembourg and signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Polaris International S.A. (anciennement Hoist Investments S.A.), société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, laquelle a été constituée par acte notarié en date du 10 juillet 1997, publié au Journal Officiel de Luxembourg, Mémorial C, numéro 559 du 11 octobre 1997, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B59947 et avec siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (la «Société»). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 31 décembre 2013, et publiés au Journal Officiel de Luxembourg, Mémorial C, numéro 790 du 27 mars 2014,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, agissant en sa qualité de mandataire spécial,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société avec un pouvoirs de substitution en date du 26 juin 2014, une copie desdites résolutions, qui après avoir été chacune paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité précitée, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à deux cent trente mille euros (EUR 230.000), représenté par sept mille quatre cent (7.400) actions sans valeur nominale et intégralement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 3 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux centimes (EUR 1.239.467,62), représenté par quarante mille (40.000) actions, sans valeur nominale, et qu'en vertu de ce même article, le conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter le capital émis de la Société dans les limites de celui-ci.

III. Que le conseil d'administration de la Société a, par ses résolutions mentionnées ci-dessus, et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 3 des statuts de la Société, approuvé l'augmentation du capital social de la Société, dans les limites du capital autorisé, à concurrence d'un montant total de trois mille cent huit euros (EUR 3.108) afin de porter son capital social actuel de deux cent trente mille euros (EUR 230.000), représenté par sept mille quatre cent (7.400) actions sans valeur nominale, à un montant de deux cent trente-trois mille cent huit euros (EUR 233.108) par la création et l'émission de cent (100) actions nouvelles sans valeur nominale et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

IV. Que le conseil d'administration de la Société a, par ses résolutions mentionnées ci-dessus, approuvé la souscription de cent (100) actions nouvelles sans valeur nominale avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-trois millions cinq cent onze mille six cent cinquante-cinq euros et soixante-dix-huit cents (EUR 53.511.655,78) en contrepartie d'un apport en nature consistant en l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible et l'attribution desdites actions nouvelles au souscripteur mentionné ci-dessus.

Preuve de la prédite souscription a été donnée au notaire soussigné.

V. Que le conseil d'administration de la Société a décidé, par ses résolutions mentionnées ci-dessus, de transférer le montant total de cinquante-trois millions cinq cent onze mille six cent cinquante-cinq euros et soixante-dix-huit cents (EUR 53.511.655,78) au titre de la prime d'émission sur le compte prime d'émission de la Société.

VI. Que le conseil d'administration a confirmé, par ses résolutions mentionnées ci-dessus, l'émission de nouvelles actions (telle que décrite ci-dessus) après avoir constaté que:

a. le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants avait été annulé;

b. le souscripteur a déclaré qu'il ne subsiste aucun obstacle, restriction ou limitation au libre transfert de l'apport à la Société, preuve de la propriété par le souscripteur dudit apport ayant été rapportée au notaire instrumentant, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport à la Société; et

c. conformément à l'article 26-1 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport d'auditeur, lequel restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement, a été établi par Statera Audit S.à r.l., et signé par Monsieur Yves THORN, réviseur d'entreprises agréé, exerçant à Luxembourg, établi en date du 26 juin 2014, dont les conclusions rédigée en langue anglaise ont la teneur suivante:

«Based on our procedures, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution of EUR 53.514.763,78 is not at least equal to the value of the 100 shares to be issued in consideration thereof.»

VII. Que Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé, agissant en sa qualité précitée de mandataire spécial, a déclaré que le capital social de la Société fut augmenté d'un montant de trois mille cent huit euros (EUR 3.108) par la création et l'émission de cent (100) actions nouvelles à leur valeur comptable de trente et un euros et huit cents (EUR 31,08) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinquante-trois millions cinq cent onze mille six cent cinquante-cinq euros et soixante-dix-huit cents (EUR 53.511.655,78).

VIII. Suite à l'augmentation du capital de la Société, le capital autorisé a été diminué par trois mille cent huit euros (EUR 3.108) et que le montant restant du capital autorisé de la Société est d'un montant total de un million deux cent trente-six mille trois cent cinquante-neuf euros et soixante-deux centimes (EUR 1.236.359,62) représenté par trente-neuf mille neuf cents (39.900) actions.

IX. Qu'afin de refléter l'augmentation du capital de la Société, le conseil d'administration a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société par la modification de son alinéa 1^{er}, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à deux cent trente-trois mille cent huit euros (EUR 233.108), représenté par sept mille cinq cent (7.500) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent trente-six mille trois cent cinquante-neuf euros et soixante-deux centimes (EUR 1.236.359,62), représenté par trente-neuf mille neuf cents (39.900) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à huit mille euros (EUR 8.000).

Déclarations

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 juillet 2014. REM/2014/1480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125864/171.

(140142587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Infando S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.235.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

Ms Inessa WENDLAND, Director, born on 5 August 1981 in Astana (Kazakhstan) professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Such appearing party has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme"), which is hereby incorporated:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "Infando S.A." (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company's corporate object consists also of, both in Luxembourg and abroad, directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or in cooperation with third parties, the registration, use, purchase, acquisition, licence or transfer of all types of intellectual property rights.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at EUR 50,000.- (fifty thousand euro), represented by 50,000 (fifty thousand) shares of a par value of EUR 1.-(one euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the last Wednesday of May at 14:30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in written resolutions.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of telephone, videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolutions(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration, term of office and their class, if applicable.

The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions. In case of the existence of one or more directors of class A (“A-Directors”) and/or one or more directors of class B (“B-Directors”) prior to such vacancy, the resolution of fulfilling such vacancy shall require a majority vote which must include at least one vote from an A-Director and one vote from a B-Director.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors and, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, the board of directors can deliberate or act validly only if at least one A-Director and at least one B-Director are present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions shall require a majority vote, which, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, must include at least one vote from an A-Director and one vote from a B-Director. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors, except that, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, the Company shall be bound by the joint signature of one A-Director and of one B-Director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director, provided he is not a director of any class.

The Company will also be bound by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
2. The first General Meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the 50,000 (fifty thousand) shares have been subscribed by the sole shareholder Inessa WENDLAND, predesignated, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of EUR 50,000.-(fifty thousand euro) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) Is appointed as a director of the Company:

Ms Inessa WENDLAND, Director, born on 5 August 1981 in Astana (Kazakhstan), professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The public limited company "LUXELLENCE S.A.", established and having its registered office at 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 153.601, is appointed as statutory auditor of the Company.

4) The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

5) The registered office of the Company will be established at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Trading license - regulated activities

The notary informed the appearing party, which especially acknowledges, that before performing any commercial activity or in the event that the Company is subject to a special law and regulation in relation to its business, the Company must first obtain the relevant license, permit and authorization or meet all other requirements for allowing the business and activity of the Company vis-à-vis any third parties.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand three hundred euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de juillet.

Pardevant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A COMPARU:

Mme Inessa WENDLAND, directrice, née le 5 août 1981 à Astanat (Kazakhstan), demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Infando S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tout immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition, l'octroi de licence ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société peut délivrer des certificats représentant des actions au porteur. L'action au porteur sera conforme aux exigences de l'article 41 de la Loi et sera signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi de mai à 14.30 heures au siège social de la Société au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également notées dans des résolutions écrites.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par téléphone, visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Actionnaires. Dans ce cas, chaque Actionnaire recevra le texte de la /des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit.

Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Actionnaires ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Actionnaires.

Toute référence dans les présents statuts à des décisions de l'assemblée générale des Actionnaires doit être comprise comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Actionnaires.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat et leur catégorie, le cas échéant.

Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi. En cas d'existence préalablement à cette vacance, d'un ou plusieurs administrateurs de catégorie A ("Administrateurs A") et/ou un ou plusieurs administrateurs de catégorie B ("Administrateurs B"), la décision de combler cette vacance sera prise à une majorité des voix qui doit inclure les voix d'au moins un Administrateur A et d'au moins un Administrateur B.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, le conseil d'administration pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Administrateur A et au moins un Administrateur B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à une majorité des voix qui, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, doit inclure au moins une voix d'un Administrateur A et au moins une voix d'un Administrateur B. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement.

Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs, étant entendu que, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, la Société sera engagée par la signature collective d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature, à condition qu'il soit un administrateur d'aucune catégorie.

La Société sera également engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, 50.000 (cinquante mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Mme Inessa WENDLAND, pré-qualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Est appelée à la fonction d'administrateur unique:

Mme Inessa WENDLAND, directrice, né le 5 août 1981 à Astana (Kazakhstan), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) La société anonyme "LUXELLENCE S.A.", établie et ayant son siège social à 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153.601, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

- 5) Le siège social de la Société sera établi à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Autorisation de commerce - activités règlementées

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme, ce qui est expressément reconnu par les comparants; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wendland, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 juillet 2014. Relation: RED/2014/1676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 29 juillet 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014125616/490.

(140142778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Marco Polo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.257.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1 - R Carle Holding, a civil company (société civile), incorporated and existing under French laws, with a share capital of EUR 22,227,171.- whose register office is at 42 Boulevard du Chateau, 92200 Neuilly Sur Seine, France and registered with the Trade and Companies Register under number 797 446 366 RCS Nanterre (the "Appearing Party 1");

2 - Mr. Vincent Trapenard, principal in a private equity fund, born on May 6th, 1976 in Paris, France, having his address at 7A Lamont Road, SW 10 0HP, London, United Kingdom (the "Appearing Party 2");

3 - Mr. Edouard Carle, manager in a company, born on May 25th, 1978 in Suresnes, France, having his address at 9 Boulevard du Chateau, 92200 Neuilly Sur Seine, France (the "Appearing Party 3"); and

4 - Mr. François-Xavier Carle, assistant in a company, born on August 30th, 1971 in Brest, France, having his address at 8, rue Marcel Genin 92000 Nanterre, France (the "Appearing Party 4", collectively with the Appearing Party 1, the Appearing Party 2 and the Appearing Party 3, the "Appearing Parties").

The Appearing Parties represented by Ms. Flora Gibert, employee residing in Luxembourg as their proxy (the "Proxyholder") pursuant to four powers of attorney, one dated July 24, 2014 and three others dated July 30, 2014.

The said powers of attorney, after having been signed ne varietur by the Proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

ARTICLES OF INCORPORATION

The Appearing Parties, represented by the Proxyholder, have requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Chapter I - Form, Name, Corporate object, Duration, and Registered office

1 Art. 1. Form. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

2 Art. 2. Name. The Company shall bear the name "Marco Polo Holdings S.à r.l."

3 Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

4 Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

5 Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in Strassen.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II - Share capital, Shares and transfer of shares

6 Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

7 Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

8 Art. 8. Shareholders' rights.

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

9 Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

10 Art. 10. Transfer of shares.

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III - Management**11 Art. 11. Board of managers.**

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. In case of plurality of managers, the managers will be appointed as A managers (the "A Managers") and B managers (the "B Managers" together with the A Managers, the "managers") and will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

12 Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

13 Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by (i) the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, (ii) by the joint signature of one A Manager and one B Manager or (iii) by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

14 Art. 14. Delegation and agent of the sole manager or the board of managers. The Sole Manager or the Board of Managers or at least one A Manager and one B Manager may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15 Art. 15. Meeting of the board of managers.

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by at least one A Manager and one B Manager. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.6 One manager of one class of managers can only be represented at the Board of Managers by a manager of the same class of managers, and a manager of one class of managers may represent several managers of the same class of managers.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority and at least one A Manager and one B Manager is required to quorate and validly approve a resolution.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

16 Art. 16. Liability of the managers. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Chapter IV - Shareholders' meetings

17 Art. 17. Shareholders' meetings.

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by at least one A Manager and one B Manager, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V - Accounting year and annual accounts

18 Art. 18. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

19 Art. 19. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

20 Art. 20. Allocation of profits and interim dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Chapter VI - Liquidation and dissolution

21 Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

22 Art. 22. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VII - Applicable law

23 Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription - Payments

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
R Carle Holding	637,625
Mr. Vincent Trapenard	204,125
Mr. Edouard Carle	204,125
Mr. François-Xavier Carle	204,125
Total	1,250,000

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions provided for by the Law for the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Extraordinary general meeting

The Appearing Parties, being the holders of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

First resolution:

Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

1. A Manager

- Mr. François-Xavier Carle, assistant in a company, born on August 30th, 1971 in Brest, France, having his address at 8, rue Marcel Genin 92000 Nanterre, France; and

2. B Manager

- Mr. Alain Peigneux, chartered accountant, born on February 27th, 1968 in Belgium, having his address at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution:

The registered office of the Company is at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Notarial deed

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the Appearing Parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the Appearing Parties, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1 - R Carle Holding, une société civile, constituée selon les lois françaises, avec un capital social de EUR 22.227.171,- ayant son siège social au 42 Boulevard du Chateau, 92200 Neuilly Sur Seine, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 797 446 366 RCS Nanterre (la «Partie Comparante 1»);

2 - M. Vincent Trapenard, gérant d'un fond de private equity, né le 6 mai 1976 à Paris, France, avec adresse au 7A Lamont Road, SW 10 0HP, Londres, Royaume-Uni (la «Partie Comparante 2»);

3 - M. Edouard Carle, gérant d'une société, né le 25 mai 1978 à Suresnes, France, avec adresse au 9 Boulevard du Chateau, 92200 Neuilly Sur Seine, France (la «Partie Comparante 3»); et

4 - M. François-Xavier Carle, assistant dans une société, né le 30 août 1971 à Brest, France, avec adresse au 8, rue Marcel Genin 92000 Nanterre, France (la «Partie Comparante 4» collectivement avec la Partie Comparante 1, la Partie Comparante 2 et la Partie Comparante 3, les «Parties Comparantes»).

Les Parties Comparantes représentées par Mme Flora Gibert, employée demeurant à Luxembourg, comme leur mandataire (le «Mandataire») en vertu de quatre procurations sous seing privé, l'une donnée en date du 24 juillet 2014 et les trois autres en date du 30 juillet 2014.

Les procurations signées ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

STATUTS

Les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, Nom, Objet Social, Durée et siège Social

1 Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2 Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «Marco Polo Holdings S.à r.l.».

3 Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4 Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5 Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

6 Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7 Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8 Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

9 Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10 Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III - Gérance

11 Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants sont nommés comme gérants A (les «Gérants A») et gérants B (les «Gérants B») ensemble avec les Gérants A, les «gérants») et constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12 Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13 Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

14 Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou au moins un Gérant A et un Gérant B peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15 Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par au moins un Gérant A et un Gérant B. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant d'une catégorie de gérants peut être uniquement présenté par un autre gérant de la même catégorie au Conseil de Gérance et un gérant d'une catégorie de gérants pourrait représenter plusieurs autres gérants de même catégorie.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple et au moins un Gérant A et un Gérant B est requis pour approuver valablement les décisions.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16 Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Assemblées générales

17 Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par au moins un Gérant A et un Gérant B conjointement, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V - Exercice social et comptes annuels

18 Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19 Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20 Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI - Liquidation et dissolution

21 Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22 Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII - Loi applicable

23 Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteurs	Parts sociales
R Carle Holding	637.625
M. Vincent Trapenard	204.125
M. Edouard Carle	204.125
M. François-Xavier Carle	204.125
Total	1.250.000

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de douze mille cinq cents Euros (12.500,- euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Les Parties Comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, représentées par le Mandataire, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1. Gérant A

- M. François-Xavier Carle, assistant dans une société, né le 30 août 1971 à Brest, France, ayant son adresse au 8, rue Marcel Genin 92000 Nanterre, France; et

2. Gérant B

- M. Alain Peigneux, expert-comptable, né le 27 février 1968 en Belgique, ayant son adresse au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'adresse du siège social est fixée au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les Parties Comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au Mandataire, qui a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36370. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014125755/467.

(140143202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

AI RGL (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 189.162.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

"AI RGL (Cayman) Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-289999,

here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 23 July 2014.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "AI RGL (Luxembourg) Holding S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including

article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company’s money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company’s property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company’s undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.7 “guarantee” includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company’s objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twenty thousand Dollars (CAD 20,000.00) represented by twenty thousand (20,000) shares of one Canadian Dollar (CAD 1.00) each, divided into (i) two thousand (2,000) ordinary shares of class A (the “Class A Shares”); (ii) two thousand (2,000) ordinary shares of class B (the “Class B Shares”), (iii) two thousand (2,000) ordinary shares of class C (the “Class C Shares”), (iv) two thousand (2,000) ordinary shares of class D (the “Class D Shares”), (v) two thousand (2,000) ordinary shares of class E (the “Class E Shares”), (vi) two thousand (2,000) ordinary

shares of class F (the “Class F Shares”), (vii) two thousand (2,000) ordinary shares of class G (the “Class G Shares”), (viii) two thousand (2,000) ordinary shares of class H (the “Class H Shares”), (ix) two thousand (2,000) ordinary shares of class I (the “Class I Shares”) and (x) two thousand (2,000) ordinary shares of class J (the “Class J Shares”) and all together referred to as the “Shares”, each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the “Share Premium Account”) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares (except for the Class A Shares). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority:

(i) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding (and such outstanding Class C Shares are not redeemed together with the Class B Shares),

(ii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding (and such outstanding Class D Shares are not redeemed together with the Class C Shares),

(iii) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding (and such outstanding Class E Shares are not redeemed together with the Class D Shares),

(iv) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding (and such outstanding Class F Shares are not redeemed together with the Class E Shares),

(v) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding (and such outstanding Class G Shares are not redeemed together with the Class F Shares),

(vi) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding (and such outstanding Class H Shares are not redeemed together with the Class G Shares),

(vii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding (and such outstanding Class I Shares are not redeemed together with the Class H Shares), and (viii) no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding (and such outstanding Class J Shares are not redeemed together with the Class I Shares).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for in article 5.6), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that

representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

7.2.4 Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers (“Managers”) who shall be appointed by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a “Sole Manager”.

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the “Board of Managers”).

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders’ Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent’s powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers (“Board Meetings”) may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a “Manager’s Representative”) at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager’s Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to a legal reserve fund (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be mandatory when the amount of the Legal Reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

15.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions in accordance with the specific rights of each class of shares.

15.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.4 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.5 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

15.6 Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

16.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.3 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.5.

17. Definition.

Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extend the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt any amount of share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by "AI RGL (Cayman) Limited", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael J. RISTAINO, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America, residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mrs. Myriam DELTENRE, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;

- Mrs. Linda HARROCH, born on May 10, 1973 in Casablanca, Morocco, residing in 2, rue de Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Laurent HENEN, born on September 22, 1976 in Verviers, Belgium, residing at 24, Rue de Contern, L-5339 Moutfort, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU

«AI RGL (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-289999 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 juillet 2014.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de «AI RGL (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,00), représenté par vingt mille (20.000,00) parts sociales, d'une valeur d'un dollar canadien (CAD 1,00) chacune divisées en (i) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»); (ii) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»); (iii) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»); (iv) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»); (v) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»); (vi) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»); (vii) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»); (viii) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»); (ix) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les «Parts Sociales»; chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, pour verser un dividende à son ou ses Associés ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A). En cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C (et ces Parts Sociales de Catégorie C ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie B),

(ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D (et ces Parts Sociales de Catégorie D ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie C),

(iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (et ces Parts Sociales de Catégorie E ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie D)

(iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F (et ces Parts Sociales de Catégorie F ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie E),

(v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G (et ces Parts Sociales de Catégorie G ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie F),

(vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H (et ces Parts Sociales de Catégorie H ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie G),

(vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I (et ces Parts Sociales de Catégorie I ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie H), (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au

moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J (et ces Parts Sociales de Catégorie J ne pourront être rachetées ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie I).

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une des Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.6), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts Sociales.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible intégral de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

7.2.4 Sans préjudice du droit de la Société de racheter ses parts sociales d'une ou plusieurs catégories en vue de leur annulation, les parts sociales d'une des catégories ne peuvent être transférées à un Associé existant ou un nouvel Associé, que si un nombre proportionnel des parts sociales dans les autres catégories est également transféré et ce de façon simultané.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique».

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance (un «Représentant du Gérant») par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice annuel net, au moins cinq pour cent (5%) seront chaque année alloués à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

15.2 A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions dans le respect des droits spécifiques attachés à chaque catégorie de parts sociales.

15.3 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.4 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.5 Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

15.6 Au moment de l'annulation de la dernière classe de Parts Sociales (effectuée par ordre alphabétique en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J) et juste après son rachat, remboursement ou autre, au moment de la distribution, le montant des dividendes restant sera alors alloué à la dernière classe de Parts Sociales restantes dans l'ordre alphabétique inverse, c'est-à-dire par exemple aux Parts Sociales de Catégorie I).

16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, de faillite ou d'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés.

16.2 Sauf en cas de dissolution par ordre judiciaire, la dissolution de la Société ne pourra uniquement être décidée qu'à la suite d'une décision adoptée en assemblée générale des associés en vertu des conditions prévues dans les statuts

de la Société, la liquidation sera quant à elle décidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront alors leurs droits ainsi que leurs rémunérations.

16.3 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.5.

17. Définitions.

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure ou l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (afin d'écartier tout doute, cela comprend également tout montant de la réserve de la prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(c) un genre inclut tous les genres;

(d) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(e) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(f) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«AI RGL (Cayman) Limited», prénommée, a souscrit l'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. RISTAINO, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Madame Myriam DELTENRE, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;

- Madame Linda HARROCH, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Laurent HENEN, né le 22 septembre 1976 à Verviers, Belgique, demeurant au 24, Rue de Contern, L-5339 Moutfort, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. SCULTEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10593. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014122120/723.

(140141154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Olos Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 150.330.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 juin 2014

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014123029/13.

(140140998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Olympia Lux, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 152.352.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 04 août 2014 à 11h00

Résolution 4:

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Mr Massimo Bochicchio.

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- M. Sergio Heuer

- M. Paul Schreiber

- M. Pascal A. Maeter

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Résolution 5:

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises agréé KPMG Luxembourg S.à r.l., dont le siège social est situé au 9 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014123030/21.

(140140999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.
